COMMUNE DE SAINT-REMY

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2023

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF

ET BUDGET PRIMITIF

L'article L2313-1 du Code général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus la loi NOTRé du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif, disponible sur le site internet du village.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La présentation de la présente note s'appuie sur un document de synthèse qui en seule page résume le Compte administratif de l'année 2023 et le budget primitif de l'année 2024.

Vous trouverez à l'intérieur de la présente note, les documents de synthèse pour chacun des 3 budgets de la collectivité :

-budget principal
-budget annexe assainissement
- budget annexe eau potable

Après des généralités pour une bonne compréhension des documents de synthèse, nous nous intéresserons dans un premier temps à la **section de fonctionnement** pour le compte administratif 2023 puis le budget primitif 2024 (recettes et dépenses) et dans un second temps à la **section d'investissement** pour le compte administratif 2023 puis le budget primitif 2024 (recettes et dépenses).

SAINT REMY — BUDGET PRINCIPAL — réalisé 2023 / prévisions 2024

		1	2	3	4	5	6	7	8
		report 2022	Prév 2023	DM 2023	Total budget	réalisé 2023	reports en 2024	prévision 2024	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
	résultat fonctionnement N-1								334 112,25
1068	affectation du résultat N-1								-204 210,65
002	report fonctionnement N-1								129 901,60
O13	atténuation de charges		13 380,00	11 000,00	24 380,00	24 442,25		12 000,00	
70	pdts services et ventes diverses		90 005,00		90 005,00	105 129,03		94 100,00	
73	impôts et taxes		56 885,00	-2 700,00	54 185,00	54 167,81		49 885,00	
731	impositions directes		339 630,00		339 630,00	337 320,00		358 350,00	
74	dotations et participations		120 140,00	2 645,00	122 785,00	134 430,69		123 955,00	
75	autres pdts gestion courante		18 395,00		18 395,00	24 903,35		17 230,00	
76	pdts financiers		5,00		5,00	3,46		5,00	
77	pdts exceptionnels				0,00				
78	reprise prov.actif circulant				0,00				
					0,00				
	total recettes	⇨	638 440,00	10 945,00	649 385,00	680 396,59	⇨	655 525,00	655 525,00
						⇨	TOTAL RECETTES FONCT.		785 426,60
	DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11	charges à caractère général		195 390,00	6 130,00	201 520,00	197 655,86		163 220,00	
O12	charges de personnel		234 495,00	3 000,00	237 495,00	233 883,76		224 290,00	
O14	Atténuations de produits		86 610,00	1 060,00	87 670,00	87 663,00		83 560,00	
65	autres charges gestions courantes		79 240,00	4 930,00	84 170,00	80 116,85		73 805,00	
66	charges financières		11 320,00		11 320,00	11 264,64		10 115,00	
67	charges exceptionnelles			70,00	70,00	66,41			
68	Dotations amortissement dép actif				0,00				
O42	Opération transfert entre section(F)		18 270,00		18 270,00	18 236,74		12 270,00	
023	virt à la section d'investissement	⇨							0,00
	total dépenses	⇨	625 325,00	15 190,00	640 515,00	628 887,26	⇨	567 260,00	567 260,00
						⇨	TOTAL DEPENSES FONCT.		567 260,00
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		13 115,00	-4 245,00	8 870,00	51 509,33		88 265,00	
1641	rbt emprunts capital		25 890,00		25 890,00	25 885,43		28 240,00	
	MARGE AUTO-FINANCEMENT		-12 775,00		-17 020,00	25 623,90	0,00	60 025,00	
	RECETTES INVESTISSEMENT								
001	report investissement N-1								
O24	produits de cession								affectation
10	dotations fonds divers et réserves		7 575,00		7 575,00	6 023,62		5 965,00	204 210,65
13	subventions équipement	32000,00	16 765,00	30 955,00	79 720,00	33 567,96	46 145,00	6 600,00	
16	emprunts et dettes assimilées				0,00				
204	Subventions équipement versées				0,00				
21	immobilisations corporelles				0,00				
23	immobilisations en cours				0,00				
27	autres immob,financières(prêt)				0,00				
O40	Opération transfert entre section		18 270,00		18 270,00	18 236,74		12 270,00	
O41	Opération patrimoniale				0,00				
4582	Opération s/s mandat				0,00				
021	virt de la section de fonctionnement	⇨							0,00
	total	32 000,00	42 610,00	30 955,00	105 565,00	57 828,32	46 145,00	⇨	46 145,00
	sous-total							24 835,00	
							⇨		
	total recettes	⇨					⇨	24 835,00	24835,00
						⇨	TOTAL RECETTES INVEST.		275190,65
	DEPENSES INVESTISSEMENT								
001	report investissement N-1	⇨							97 355,65
10	dotations fonds divers et réserves				0,00				
16	emprunt et dettes assimilées		27 040,00		27040,00	27035,84		28 240,00	
20	immobilisations incorporelles				0,00				
204	Subventions équipement versées	8300,00		23 200,00	31500,00	8 287,97	23 200,00		
21	immobilisations corporelles	27 720,00	101 645,00	124 520,00	253885,00	123 880,16	129 800,00	91 640,00	
23	immobilisations en cours				0,00				
27	autres immo,financières				0,00				
O41	Opération patrimoniale				0,00				
4581	Opération s/s mandat				0,00				
	total	36020,00	128685,00	147720,00	312425,00	159203,97	153000,00	⇨	153 000,00
	sous-total							119880,00	
							⇨		
	total dépenses	⇨					⇨	119 880,00	119880,00
						⇨	TOTAL DEPENSES INVEST.		370 235,65
	RESULTAT INVEST		-86 075,00		-206 860,00	-101 375,65		-95 045,00	
	RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		-72 960,00		-197 990,00	-49 866,32		-6 780,00	
	REPORT RESULTAT AU 31/12/2022		286 622,92		286 622,92	286 622,92		236 756,60	résultat 2023
	RESULTAT GLOBAL		213 662,92		88 632,92 =synthèse DM	236 756,60		229 976,60	
moins	report dépenses investissement		-36 020,00			-153 000,00		-153 000,00	
plus	report recettes investissement		32 000,00			46 145,00		46 145,00	
	RESULTAT APRES REPORTS		209 642,92			129 901,60		123 121,60	=
						⇨	RESULTAT GLOBAL		123 121,60

compte administratif 2023	résultat clôture 31/12/2022	part affectée à invest exercice 2023	résultat exercice 2023	résultat clôture 2023	résultat 2023 seul avec affectation
INVESTISSEMENT	-77 274,47	81 294,47	-101 375,65	-97 355,65	-20 081,18
FONCTIONNEMENT	363 897,39	-81 294,47	51 509,33	334 112,25	51 509,33
TOTAL	286 622,92	0,00	-49 866,32	236 756,60	31 428,15

affectation

Budget principal

I. GENERALITES POUR UNE BONNE LECTURE DU DOCUMENT DE SYNTHESE :

1) Compte administratif et budget

Dans toutes les collectivités, il convient chaque année d'élaborer le ***compte administratif*** qui présente le résultat comptable de l'année écoulée et le ***budget primitif*** qui présente les prévisions en dépenses et en recettes de l'année en cours.

-Les colonnes 1 à 6 du document de synthèse présentent le détail du compte administratif de l'année 2023.
-La colonne 7 présente le budget primitif de l'année 2024.

La maquette budgétaire est toujours scindée en 2 parties appelées « sections », à savoir une section de fonctionnement (ou d'exploitation) et une section d'investissement.

Que ce soit pour le compte administratif ou pour le budget primitif, ces 2 sections permettent systématiquement de déterminer un résultat de fonctionnement (ou d'exploitation) et un résultat d'investissement. La somme des 2 résultats détermine le résultat global pour le compte administratif et le résultat global prévisionnel pour le budget primitif.

- La lecture de notre document de synthèse permet tout de suite de prendre connaissance du résultat global du compte administratif 2023 (col.5) qui est de 236756,00€ et du résultat prévisionnel 2024 (col.7) après report qui est de 123121.60€ (nous verrons ultérieurement la notion des « reports »).

2) Articulation de la maquette budgétaire

Pour faire simple et pour bien comprendre la présentation des documents, il convient de bien saisir l'articulation des données qui sont systématiquement les mêmes chaque année :

-Résultat de clôture N-2 (2022) = colonne de gauche dans le petit tableau du bas.
-Résultat exercice N-1 (2023) = col.1,2,3,4,5
-Restes à réaliser N-1 (RAR 2023) = col.6
-Budget N (2024) = col 6 et col.7

- Concrètement sur le document de synthèse :

Colonne 1 : Il s'agit des restes à réaliser (RAR) 2022. Les RAR n'existent que dans la section d'investissement. Ils représentent les dépenses et les recettes d'investissement que le conseil municipal a voté en 2022 et qui n'ont pu être réalisés en 2022. Les RAR sont reportés en 2023.

Colonne 2 : Il s'agit du budget 2023 tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal en 2023.

Colonne 3 : Il s'agit des décisions modificatives au budget 2023 (DM).

L'élaboration d'un budget consiste à prévoir les dépenses et les recettes. On inscrit ainsi des montants dans des comptes pour pouvoir ensuite payer (ou mandater). Si le compte n'a pas les crédits suffisants, la

trésorerie (qui contrôle toute notre comptabilité au fil de l'eau durant l'année) refuse tout simplement le paiement…

Le vote du budget, concrètement, signifie que l'on arrête les montants qui doivent permettre les paiements dans l'année dans les comptes considérés… Il arrive cependant fréquemment que des dépenses inopinées viennent bouleverser les prévisions initiales, par exemple le remplacement d'un appareil qui tombe en panne. Dans ce cas il faut inscrire des crédits supplémentaires en comptabilité pour pouvoir payer la nouvelle dépense. S'agissant de crédits qui n'ont pas été prévus initialement, l'opération nécessite l'aval du conseil municipal. Il s'agit d'une décision modificative. Tout au cours de l'année d'exécution du budget il peut y avoir 1 ou plusieurs DM, toutes font l'objet d'un ordre du jour dans les réunions du Conseil Municipal. Les crédits sont votés en dépense mais peuvent l'être également en recette.

La colonne 3 représente la somme de toutes les décisions modificatives votées au cours de l'année 2023 dans chacune des sections en dépense et en recette.

Colonne 4 : Cette colonne intitulée « total budget » reprend donc les crédits inscrits au budget initialement (col 2) + les crédits inscrits en cours d'année (col 3=DM).

Colonne 5 : Il s'agit de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire les dépenses réellement payées et les recettes encaissées réellement par la commune. Cette colonne présente le compte administratif de l'exercice 2023.

Recettes fonctionnement :	680396,50€	Recettes investissement :	57828,32
Dépenses fonctionnement :	628887,26€	Dépenses investissement :	159203,97
Résultats de fonctionnement :	51509,33€	Résultat investissement :	-101375,65
Résultat de l'exercice 2023 :	-49866,32€	(hors affectation = voir ci-dessous)	
Ecriture d'affectation :	81294,47€		
Résultat ex 2023 seul :	31428.15€	(voir affectation ci-dessous)	

3) affectation du résultat :

L'affectation du résultat fait l'objet également systématiquement d'une délibération du Conseil Municipal.

- ✓ Concrètement, la lecture du document de synthèse dans le petit tableau du bas intitulé « compte administratif 2023 » nous rappelle que le résultat de clôture de l'année 2022 (compte administratif 2022) est de 286 622,92€ et que les RAR 2022 (col 2 tout en bas) sont de 36020,00€ en dépense et 32000,00€ en recette.
- ✓ Ce compte administratif 2022 de 286622.92€ est la somme du résultat de fonctionnement 2022 (+363897.39) et du résultat d'investissement 2022 (-77274.47).

  Nous avons donc un besoin de financement à couvrir en investissement de 77274.47€ pour 2023.

  Les RAR 2022 nous apprennent que le conseil Municipal a voté (en investissement uniquement) des dépenses et des recettes qui n'ont pas été payées, ni encaissées en 2022, il faut donc les reporter en 2023.

  La différence entre ces recettes à venir et ces dépenses à venir fait apparaître un nouveau besoin de financement en investissement de 4020,00€ (=36020-32000) à couvrir en 2023.

  Au total nous avons donc un besoin de financement en investissement à couvrir en 2023 à hauteur de 81294,47€ (77274,47+4020).

L'affectation du résultat va consister à prendre à la section de fonctionnement, les crédits nécessaires à couvrir le déficit des opérations d'investissement constaté.

Ainsi, au lieu de reporter 363897.39€ en recette de la section de fonctionnement au départ de l'exercice 2023, on ne reportera que 282602.92€ (soit 363897.39-81294.47).

On reportera cependant -77274,47 en investissement et le montant de l'affectation de 81294.47 fera l'objet d'une écriture comptable particulière en recette de la section d'investissement (au compte 1068 pour être précis).

4) Lecture du document de synthèse

Considérant l'articulation de la maquette budgétaire évoquée plus haut
Considérant l'exécution du budget 2023 et l'élaboration du budget prévisionnel 2024
Considérant les informations sur les restes à réaliser et sur l'affectation du résultat,

L'analyse du document de synthèse permet la détermination du CA 2023 et du budget prévisionnel 2024 comme ci-dessous :

Résultat clôture 2022	fonctionnement	investissement	RAR invest dépense	RAR invest recette	Solde RAR + ou -
286622,92 Cpte administratif 2022	363897.39	-77274.47	-36020,00 RAR 2022 Col 1	32000,00 RAR 2022 Col 1	-4020,00 RAR 2022
	286622.92				
Besoin de financement pour 2023	-81294.47 (affectation)	-77274.47			-4020,00
Report 2022 En 2023	= 282602.92	=-77274.47			
Résultat 2023 hors affectation exécution budgétaire	51509.33	-101375.65			
Affectation 2023		81294,47			
Résultat 2023 = cpt admin 2023	334112,25	-97355.65	-153000.00 RAR 2023 Col 6	46145.00 RAR 2023 Col 6	
	236756.60				
Résultat clôture 2023	fonctionnement	investissement	RAR invest dépense	RAR invest recette	Solde RAR + ou -
236756.30 Cpte administratif 2023	334112.25	-97355.65	-153000.00 RAR 2023 Col 6	46145.00 RAR 2023 Col 6	-106855.00 RAR 2023
	236756.60				
Besoin de financement Pour 2024	-204210.65 Affectation 2024	-97355.65			-106855.00
Report 2023 En 2024	=129901.60	=-97355.65			
Résultat 2024 (hors affectation) =Budget primitif	88265.00	-95045.00			
Affectation 2024		204210.65			
Résultat 2024 prévisionnel	218166.60	11810.00	-153000.00	46145.00	
	229976.60				
RESULTAT 2024 GLOBAL+RAR	**123121.60**				

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2023- FONCTIONNEMENT- DONNEES COMPTABLES

Après avoir vu l'articulation générale des documents budgétaires (CA et budget primitif), il convient à présent de s'intéresser au contenu des différents articles (ou comptes).

En comptabilité publique tous les comptes sont regroupés en plusieurs gros « chapitres ».

Ce sont ces chapitres que nous allons détailler un à un toujours en prenant référence au document de synthèse.

Pour chacun des chapitres, nous tenterons d'analyser les résultats du compte administratif 2023 en justifiant les écarts entre le budget total et le réalisé et nous présenterons les propositions pour 2024.

A l'élaboration des budgets, le principe de précaution veut que, globalement, l'on inscrive en recettes des montants évalués au plus bas en cas de doute, et, en dépense, des montants plutôt dans une fourchette haute. Cela permet d'avoir une petite marge au final dans l'exécution du budget tout en respectant les principes budgétaires.

1. Compte administratif 2023 -Section de fonctionnement- recettes

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

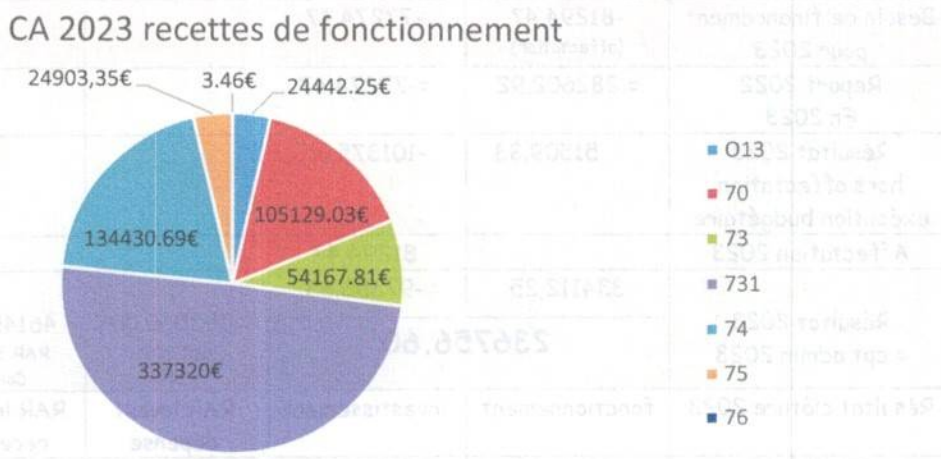

CA- Représentation de la répartition des recettes par chapitre (réalisé 2023)

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent 680396.59€ (col.5) alors que le budget total (prévisions) était de 649385.00 (col.4) soit un écart de recette en plus d'environ 31000€.

Cette variation s'explique notamment de la manière suivante :

-chapitre 013- atténuations de charges-OK pas de variation notoire

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel. Le montant réalisé en 2023 est important (24442.25€), il s'agit des remboursements de notre assurance statutaire du personnel concernant les Indemnités journalières suite aux arrêts « maladie ». Rappelons que nous avons un agent en arrêt pour accident de service depuis 2019. Il n'y a pas de variation car nous avons ajusté les encaissements au fil de l'eau par DM.

-Chapitre 70 -produit des services du domaine et ventes diverses- encaissements 105129,03 -variation d'environ + 15000€

Cette variation de 15000€ s'explique par des encaissements supérieurs aux prévisions pour principalement 3 comptes :

Article 7022 : Vente de bois - variation de +10000€
Article 7025 : Affouages - variation de + 1500€
Article 7067 : redevance et droits des services périscolaires- variation de +3500€. Dans ce compte sont enregistrés les encaissements de cantine/garderie. Pour info 31818,80€ ont été recettés en 2023 à ce compte.

-chapitre 73- impôts et taxes pas de variation notoire.

Les encaissements qui correspondent à des encaissements de fiscalité connus à l'avance, ont été conformes aux prévisions pour environ 54000€.

-chapitre 731 -fiscalité locale- variation environ -2000€

Ces encaissements pour un montant de 337320€ en 2023 représentent de loin le point de recette le plus important pour la collectivité (voir représentation graphique en violet), Il s'agit des impôts directs payés par les administrés pour lesquels le Conseil Municipal vote les taux chaque année. Le léger écart en moins doit correspondre à un écart sur les bases estimées par l'administration fiscale.

-chapitre 74 -dotations et participations- variation environ + 11500€

Ce chapitre d'un montant total d'encaissement en 2023 de 134430.69€ est alimenté principalement par des dotations de l'état à hauteur d'environ 77000€ connues à l'avance et par des participations à hauteur d'environ 50600€. Ces participations représentent des frais de scolarité que nous payent les communes de résidence des enfants de l'extérieur qui fréquentent nos écoles. La variation excédentaire de recette d'environ 11500€ ne concerne que ces participations (le coût définitif calculé par élève à l'issue de l'année scolaire a été supérieur à l'estimation).

-chapitre 75 -Autres produits de gestion courante- variation environ + 6500€

Sont comptabilisés à ce chapitre les encaissements de locations diverses, notamment les loyers de notre logement communal de Cruchy ainsi que les locations de salles des fêtes et les remboursements des sinistres par notre assureur Groupama. Les excédents de recettes constatées cencernent principalement 2 comptes :

Article 752 revenus des immeubles : + environ 3000€
Article 7588 produits divers de gestion courantes : + environ 3500€

- chapitre 76- Produits financiers

Il s'agit des intérêts de parts sociales

2. Compte administratif 2023- section de fonctionnement-dépenses

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

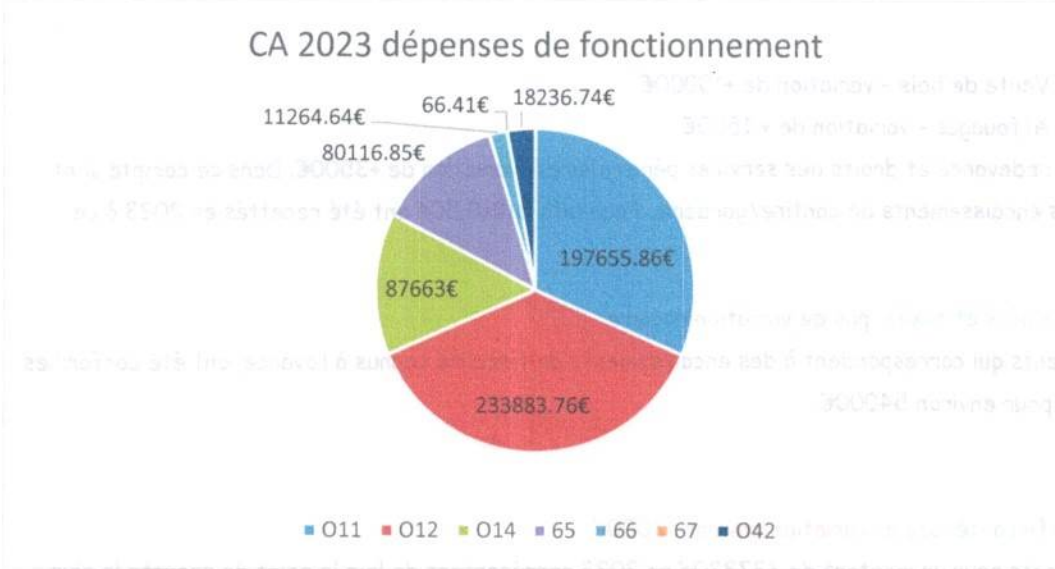

CA- Représentation de la répartition des dépenses par chapitre (réalisé 2023)

Les dépenses de fonctionnement (réalisé 2023) s'élèvent à 628887.26€ (col.5) alors que les prévisions (budget primitif 2023 total) étaient de 640515,00€ soit un écart de dépenses en moins d'environ -11500€.

Cette variation s'explique notamment de la manière suivante :

-chapitre 011- Charges à caractère général variation environ – 3900€

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, frais d'organisation des fêtes et cérémonie, frais liés à la publicité, fournitures et travaux d'entretien ou de réparations des bâtiments ou du matériel, les primes d'assurance, les frais de maintenance etc...

L'étude de tous les comptes qui composent ce gros chapitre (voir schéma) ne permet pas de dégager un compte particulier à l'origine de l'écart. L'écart de 3900€ correspondant donc juste à un solde négatif de tous les comptes qui composent le chapitre,

-Chapitre 012- charges de personnel- variation environ -3600€

Ce gros chapitre représente les rémunérations et les charges de personnel (voir schéma couleur rouge). L'écart de 3600€ n'est pas significatif pour un montant total mandaté de 233883.76€. Il convient de préciser que ce montant inclut le traitement annuel de l'agent en arrêt de travail, pour lequel les remboursements d'indemnités journalières sont comptabilisés en recette (chap 014- article 6419).

-chapitre 014- Atténuation de produits

Ce chapitre ne concerne que des mouvements sur la fiscalité. Les montants sont connus à l'avance et sont communiqués par la préfecture et par la communauté de communes. Il s'agit de participations dues au titre de la péréquation.

Pour faire simple les différentes réformes fiscales opérées depuis plusieurs années se sont traduites par des recettes fiscales beaucoup plus importantes qu'avant les réformes pour notre collectivité. Nous devons

reverser à l'état au titre de la péréquation des montants qui seront ensuite reversés aux collectivités lésées.

-chapitre 65 – Autres charges de gestion courante- variation environ -4000€

Ce chapitre regroupe, pour les comptes ci-dessous, les plus importants : la contribution annuelle au SDIS et au SICECO (syndicat d'électrification qui gère l'éclairage public), le versement des indemnités des élus, les contributions obligatoires et les subventions versées aux associations.

Article 6553 : service incendie : 13762.11€ et article 65568 : SICECO 4037.35€

Articles 65311, 65313 et 65314 : indemnités des élus (dont charges patronales) : 47141.65€

Article 6558 : contributions obligatoires : 5187.24€ cet article regroupe les frais de scolarité que notre commune paie aux autres communes pour les enfants qui résident à Saint-Rémy mais qui fréquentent les écoles extérieures (en primaire). Il regroupe également la participation aux dépenses de transport scolaire pour les enfants de l'école maternelle qui mangent à la cantine.

Articles 65741 et 65748 : 5318.20€ Subventions aux associations.

L'écart de -4000€ a été constaté sur les dépenses de contributions obligatoires et sur les indemnités des élus qui ont été moindres par rapport aux prévisions.

-chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre recense le montant des intérêts de la dette payés pour cette année 2023 pour les 3 emprunts en cours de la collectivité :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2023	annuité CA 2023 intérêts	Annuité CA 2023 capital	annuité budget 2024 intérêts	Annuité budget 2024 capital
Bâtiment mairie/école CM	271000€ 2004	87951.80	3853.36	13345.12	3311.50	13886.98
Salle des fêtes Banque populaire	240000€ 2008	127874.23	6388.51	10081.25	5900.02	10569.74
Toiture église Banque populaire	60000€ 2008	19631.73	1022.77	3609.47	851.24	3781.00
totaux			**11264.64**	27035.84	10062.76	28237.72

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections

Le montant réalisé pour ce chapitre en 2023 est de 18236.74€.

Ce chapitre recense des opérations d'ordre entre section. Il recense notamment au compte 681 les dotations aux amortissements des immobilisations dont les écritures contribuent à l'autofinancement (des montants identiques sont inscrits (et réalisés) en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Si elles ont un intérêt comptable, ce ne sont pas des écritures réelles et n'ont donc pas d'intérêt à être commentées. Les amortissements constatent sur le plan comptable la dépréciation des actifs immobilisés.

3. Compte administratif -Section de fonctionnement - résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2023 seul est de 51509.33€ (col 5), soit 42639€ en plus que le résultat prévisionnel attendu de 8870€ (col4). Cette variation de 42639€ s'explique conjointement par des recettes supérieures aux prévisions de 31012€ (environ +31000€) et des dépenses inférieures aux prévisions à hauteur de 11628€ (environ -11500€). Ces écarts sont expliqués précédemment.

III. BUDGET PRIMITIF 2024 -FONCTIONNEMENT- DONNEES COMPTABLES

Après avoir pris connaissance des chiffres de la section de fonctionnement pour le Compte administratif 2023, nous pouvons selon le même plan commenter les chiffres de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

1. Budget primitif 2024 -section de fonctionnement-recettes

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

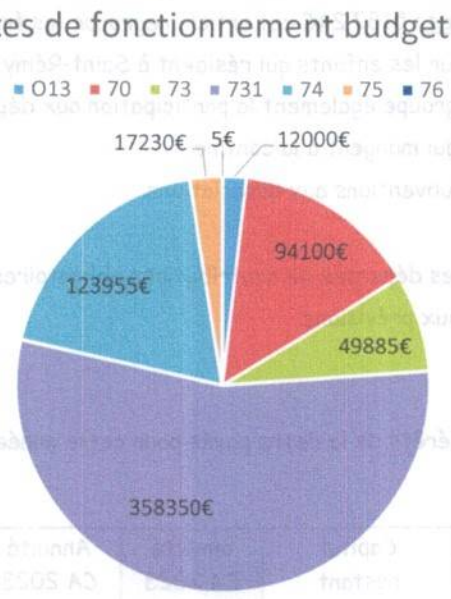

Budget 2024-Représentation de la répartition des recettes par chapitre (prévisions 2024)

Les prévisions 2024 inscrites en recettes de fonctionnement sont de 655525.00€. On retrouve le détail par chapitre sur le document de liaison, mais on voit immédiatement lorsque observe le document graphique ci-dessus que la part des impôts directs (violet) et des dotations de l'état (bleu) sont de loin les plus importantes (73.5% des recettes).

-chapitre 013- atténuations de charges

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel. Il s'agit des remboursements de notre assurance statutaire du personnel concernant les Indemnités journalières suite aux arrêts « maladie ». Une somme de 12000€ est inscrite, mais ce montant sera ajusté en DM en fonction de l'évolution de la situation de notre agent en arrêt suite à un accident de service.

-Chapitre 70 -produit des services du domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées d'une part par les factures du service de la cantine/garderie à hauteur de 30000€ (rappelons que la collectivité facture les repas aux familles à prix coutant depuis la création de la cantine. Le prix de l'heure de garderie facturée aux familles n'a pas varié depuis 2015) et d'autres part par le remboursement des 2 budgets annexes « eau » et « assainissement » à hauteur de 28700€ (le budget principal supporte des charges de ces budgets tout au long de l'année et en fin d'année , après calcul, une écriture comptable est effectuée en dépense dans les budgets annexes et en recette dans le budget principal).

D'autres recettes sont imputées dans ce chapitre, comme les ventes de coupe de bois (estimation à 10400€) la location de la chasse, les concessions dans le cimetière ou les droits pour occupations du domaine public (antennes de téléphonie mobile = 10400€).

-chapitre 73- impôts et taxes.

Ces prévisions correspondent à des encaissements de fiscalité notamment les attributions de compensation versées par la CCM (estimation 31885€) ainsi que le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements (estimation 18000€).

-chapitre 731 -fiscalité locale

Comme évoqué plus haut, il s'agit du poste d'encaissement de loin le plus important pour les collectivités. Ce chapitre regroupe les taxes encaissées par la commune au titre de la taxe sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation due pour les résidences secondaires. Chaque année le Conseil Municipal vote le taux de ces taxes. Les services de l'état sur la base de ce vote vous adresseront vos impôts locaux...

Cette année le Conseil Municipal prévoit une légère augmentation des taxes de contributions directes (+1,5%).

Le montant attendu pour ce compte est de 357370€ (les inscriptions au chapitre O14 en dépense de fonctionnement viendront en déduction de cette recette)

-chapitre 74 -dotations et participations

Ce chapitre est alimenté principalement par les dotations de l'état pour un peu plus de 74000€ (les dotations sont mises en ligne en avril) et par des participations représentant les frais de scolarité que nous facturons aux communes de résidence des enfants de l'extérieur qui fréquentent nos écoles. Le montant estimé de ces participations est d'environ 35000€. Un titre de recette définitif sera établi et adressé à chacune des communes concernées en octobre suivant les coûts définitifs calculés pour l'année scolaire 2023/2024.

D'autres dotations sont imputées à ce chapitre comme le FCTVA (article 744 pour 3555€) ou les compensations versées par l'état au titre des exonérations de Taxe foncière (article 74833 pour 6370€). Cette année la commune perçoit également une dotation de l'état pour le recensement (article 7484 pour 1400€).

-chapitre 75 -Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les encaissements de toutes les locations effectuées sur des immeubles appartenant à la collectivité : loyers du logement de cruchy, location des salles des fêtes, fermages : article 752 inscriptions pour 14230€. On y enregistre également toutes les facturations accessoires aux locations de salles (vaisselle, électricité, gaz,..) ainsi que les encaissements divers (règlements du repas du 14 juillet ou du repas des ainés) article 75888 estimation 3000€.

- chapitre 76- Produits financiers

Il s'agit des intérêts de parts sociales (article 761 pour 5€).

2. Budget primitif 2024-section de fonctionnement dépenses

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

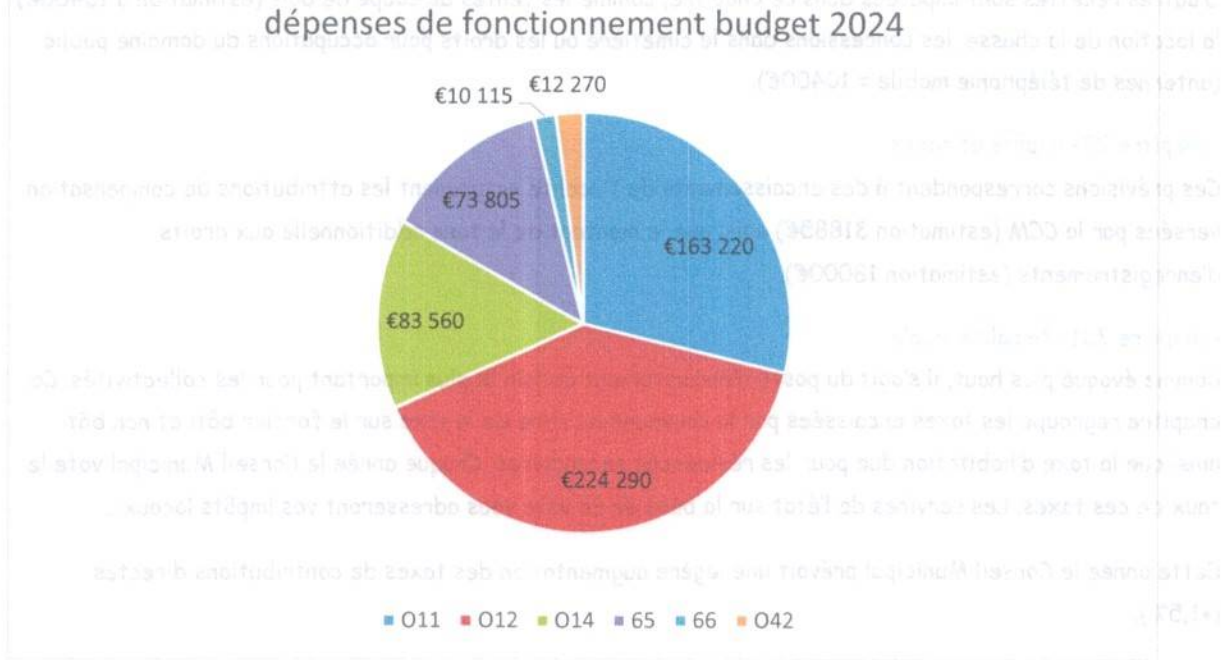

Budget 2024-Représentation de la répartition des dépenses par chapitre (prévisions 2024)

Les prévisions 2024 inscrites en dépenses de fonctionnement sont de 567260.00€. On retrouve le détail par chapitre sur le document de liaison, mais on constate immédiatement lorsque l'on observe le document graphique ci-dessus que les dépenses de personnel (chap O12) sont les plus importantes (près de 40% de la dépense totale). Cette remarque doit toutefois être modulée car le montant indiqué comprend les traitements de l'agent en arrêt pour lequel nous percevons les remboursements de notre assurance au chapitre O13 en recette.

-chapitre O11- Charges à caractère général

Comme évoqué dans les commentaires du CA, ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, frais d'organisation des fêtes et cérémonie, frais liés à la publicité, fournitures et travaux d'entretien ou de réparations des bâtiments ou du matériel, les primes d'assurance, les frais de maintenance etc...

Un montant total de 163220€ a été inscrit à ce chapitre en baisse d'environ 34500€ par rapport au réalisé 2023.

Si la plupart des comptes ont été alimentés comme l'an passé (par ex les 4 comptes importants ci-dessous), la baisse concerne principalement 2 comptes, l'entretien des bâtiments publics et de la voirie (voir ci-dessous) :

Article 60611 : eau assainissement : 2520€
Article 60612 : énergie électricité :44240€ (y compris éclairage public).
Article 60621 : chauffage – gaz et fuel : 17300€
Article 60622 : carburant : 3150€

Article 615221 : entretien réparation des bâtiments publics
En 2023 ce compte a enregistré de grosses dépenses : élimination des pigeons du clocher de l'église (13500€), réhabilitation du sol du boulodrome (4570€), remplacement d'une partie du toit de la buvette du stade suite à un orage (2200€). Nous n'aurons pas ces dépenses en 2024.

Article 615231 : entretien de la voirie

En 2023, ce compte a enregistré également des dépenses que l'on ne retrouvera pas en 2024 comme la reprise de maçonnerie du muret rue de Blaisy (5500€), le remplacement des caniveaux devant le bar rad'o (3750€) ainsi que la taille des platanes, des tilleuls et des arbres de la route de buffon et de la place aux bennes à verres (7400€).

-Chapitre 012- charges de personnel

Ce gros chapitre représente les rémunérations et les charges de personnel (voir schéma couleur rouge). Le montant inscrit après calcul est de 224290€ en légère baisse d'environ 11500€ par rapport au réalisé 2023. La baisse s'explique par le départ en retraite programmé en octobre de l'agent en arrêt. Considérant qu'il est déjà remplacé et ce départ ne sera pas compensé.

-chapitre 014- Atténuation de produits.

Ce chapitre ne concerne que des mouvements sur la fiscalité. Les montants sont connus à l'avance et sont communiqués par la préfecture et par la communauté de communes. Il s'agit de participations dues au titre de la péréquation (voir commentaire dépenses CA). Ce processus existe depuis plusieurs années.

Inscriptions 2024 :

Article 739221 FNGIR : 60810€

Article 7392221 FPIC : 22750€ (CCM)

Il s'agit de montants importants mais ils sont compensés par un excédent de recettes de contributions directes (excédent recettes chapitre 731).

-chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe pour les comptes les plus importants : la contribution annuelle au SDIS et au SICECO (syndicat d'électrification qui gère l'éclairage public), le versement des indemnités des élus, le paiements des contributions obligatoires, et les subventions versées aux associations.

Un montant total de 73805€ a été inscrit à ce chapitre en baisse d'environ 6300€ par rapport au réalisé 2023. Cette baisse ne concerne que les indemnités des élus.

-chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre recense le montant des intérêts de la dette pour cette année 2024 pour les 3 emprunts en cours de la collectivité :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2023	annuité CA 2023 intérêts	Annuité CA 2023 capital	annuité budget 2024 intérêts	Annuité budget 2024 capital
Bâtiment mairie/école Crédit mutuel	271000€ 2004	87951.80	3853.36	13345.12	3311.50	13886.98
Salle des fêtes Banque populaire	240000€ 2008	127874.23	6388.51	10081.25	5900.02	10569.74
Toiture église Banque populaire	60000€ 2008	19631.73	1022.77	3609.47	851.24	3781.00
totaux			11264.64	27035.84	**10062.76**	28237.72

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections

Ce chapitre recense des opérations d'ordre entre section. Il recense notamment au compte 681 les dotations aux amortissements des immobilisations dont les écritures contribuent à l'autofinancement (des

montants identiques sont inscrits (et réalisés) en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Si elles ont un intérêt comptable, ce ne sont pas des écritures réelles et n'ont donc pas d'intérêt à être commentées.

Inscription 2024 : article 681 : 12270€

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2023-INVESTISSEMENT- DONNEES COMPTABLES

1. CA 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les recettes d'investissement du compte administratif (col 5) sont de 57828.32€ (hors d'affectation 2022) qui se répartissent comme suit :

-Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves : 6023.62€ (87318.09€ avec affectation 2022)
Article 10222 FCTVA : 5809.25€
Article 10226 taxes d'aménagement : 214.37€

Pour des raisons pratiques de présentation du document de synthèse, l'écriture d'affectation du résultat n'apparaît pas dans la colonne 5. Dans le document du compte administratif qui est transmis à l'administration l'affectation apparaît à ce chapitre au compte suivant :

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : affectation du résultat 2022 au budget 2023 81294.47€ (voir page 4). Attention ! le montant de 204210.65€ qui apparaît colonne 8 du document de synthèse constitue le montant de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024 (voir tableau page 4).

-chapitre 13 : subventions d'équipement : 33567.96€
Nous avons perçu les subventions suivantes en 2023 :

-Travaux de remplacement de la main courante au stade : 25796.20€
-Remplacement de la toiture du préfabriqué de l'école maternelle : 7771.76€

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections (voir commentaires page 8)
-Réalisation 2023 : amortissements 18236.74€

2. CA 2023 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les dépenses d'investissement du compte administratif (col 5) sont de 159203.97€ qui se répartissent comme suit :

-chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : 27035.84€

Il s'agit des remboursements d'emprunts en capital réalisés en 2023 :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2023	annuité CA 2023 intérêts	Annuité CA 2023 capital	annuité budget 2024 intérêts	Annuité budget 2024 capital
Bâtiment mairie/école Crédit mutuel	271000€ 2004	87951.80	3853.36	13345.12	3311.50	13886.98
Salle des fêtes Banque populaire	240000€ 2008	127874.23	6388.51	10081.25	5900.02	10569.74
Toiture église Banque populaire	60000€ 2008	19631.73	1022.77	3609.47	851.24	3781.00
totaux			11264.64	**27035.84**	10062.76	28237.72

-chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 8287.97€

On inscrit à ce chapitre les dépenses particulières d'équipement liées aux travaux d'électrification effectués par le SICECO. Ce montant de 8287.97€ représente le coût des travaux de réhabilitation des armoires d'éclairage public.

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 123880.16€

Il s'agit de toutes les dépenses d'investissement effectuées par la commune en 2023 :

Travaux dans la forêt : 35154.73€

Aménagement du terrain de football (tvx suite remplacement de la main courante) : 10764.60€

Toiture du préfabriqué de l'école maternelle : 31087.03€

Tvx voirie rue des Combes : 31070.40€

Micro tracteur : 9600€

Débroussailleuse : 828.90€

Imprimante multi fonction : 977.70€

Nouvelles tables pour la salle des fêtes : 2268€

Tables d'extérieur en pin (place de la mairie) : 2128.80€

V. BUDGET PRIMITIF 2024-INVESTISSEMENT-DONNEES COMPTABLES

1. BUDGET PRIMITIF 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (col 7) sont de 24835€ (hors affectation 2023) et 275190.65€ (col 8 avec affectation 2023) qui se répartissent comme suit :

-Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves

Article 10222 FCTVA : 5465€

Article 10226 taxes d'aménagement : proposition 2024 : 500€

Article 1068 excédent fonctionnement : affectation du résultat 2023 au budget 2024 (col.8) 204210.65€

-chapitre 13 : subventions d'équipement

Aménagement de la place de la brenne : subvention département : proposition 5000€

Réfection trottoir rue de Blaisy : subvention amendes de police : proposition 1600€

- chapitre 040- opérations de transfert entre sections

Il s'agit des écritures d'amortissement (voir commentaires page 11 chapitre O42 en dépense de fonctionnement)

Proposition : 12270€

2. BUDGET PRIMITIF 2024- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 (prévisions-col.7) sont de 119880,00€ qui se répartissent comme suit :

-chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : 28240,00€

Il s'agit des remboursements d'emprunts en capital inscrits en prévisions pour 2024 :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2023	annuité CA 2023 intérêts	Annuité CA 2023 capital	annuité budget 2024 intérêts	Annuité budget 2024 capital
Bâtiment mairie/école Crédit mutuel	271000€ 2004	87951.80	3853.36	13345.12	3311.50	13886.98
Salle des fêtes Banque populaire	240000€ 2008	127874.23	6388.51	10081.25	5900.02	10569.74
Toiture église Banque populaire	60000€ 2008	19631.73	1022.77	3609.47	851.24	3781.00
totaux			11264.64	27035.84	10062.76	**28237.72**

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 91640,00€

Il s'agit du programme d'investissement pour l'année 2024 qui se présente comme suit par opération :

-Achat terrain de la Brenne : crédits complémentaires - 400.00€
-ONF travaux dans la forêt communale - 14425.00€
-Aménagement de la place rue de la brenne - 56150.00€
-Remplacement d'un volet roulant à l'école élémentaire - 860.00€
-Réfection du trottoir rue de Blaisy - 7695.00€
-Travaux de voirie rue des Lavières (ajustement de crédits) - 3480.00€
-Radar pédagogique entrée de village - 4600.00€
-Chauffe-eau buvette stade - 440.00€
-Souffleur thermique BR 700 - 880.00€
-Illuminations de Noël - 1760.00€
-Ordinateur portable bureau du maire - 950.00€

VI. RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT - RAR (col.6)

Comme énoncé plus haut les restes à réaliser (RAR) ne sont comptabilisés qu'en section d'investissement.
Il s'agit donc des crédits d'investissements votés par le Conseil Municipal mais qui n'ont pas été encore été payés (mandatés) par la collectivité.
Ces RAR concernent donc à la fois le compte administratif 2023 pour signaler les dépenses d'investissement à reprendre en 2024 et le budget primitif 2024 car les RAR doivent être intégrés aux dépenses à venir.

Le montant des RAR apparait en dépenses et en recette dans la colonne 6

1. RAR- RECETTES INVESTISSEMENTS (col.6)

-chapitre 13 : subventions d'équipement : 46145.00€

Ces subventions sont à venir :

-Travaux dans la forêt communale : 16945.00€

-Travaux de voirie rue des Combes : 10000.00€

-Travaux de voirie rue des Lavières : 19200.00€

2. RAR- DEPENSES INVESTISSEMENT (col.6)

-chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 23200.00€

-Travaux SICECO : éclairage public rénovation lampes LED phase N°1 : 23200.00€

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 129800.00€

-Achat terrain rue de la Brenne : 10000.00€

-ONF- Travaux dans la forêt communale : 20705.00€

-Travaux de voirie rue des lavières : 72975.00€

-Panneau d'informations électronique devant la mairie : 15400.00€

-Mise aux normes de la défenses incendie : 1200.00€

-Chaises pliantes et chariots de rangement à la salle des fêtes : 9520.00€

Budget annexe assainissement

Préambule amortissements

Dans les budgets annexes toutes les dépenses (équipement) et les recettes (subvention) d'investissement doivent être amorties. Cette notion reste très technique. Elle fait appel, annuellement, à des écritures d'ordre qui représentent des transferts entre les sections.

Sachez simplement que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement (chap 042 dotations) sont identiques aux crédits inscrits en recette d'investissement (chap 040 amortissement de l'équipement) et que les crédits inscrits en recette de fonctionnement (chap 042 dotation =quote-part) sont identiques aux crédits inscrits en dépense d'investissement (chap 040 amortissement de la subvention).

Nous ne commenterons pas les inscriptions budgétaires relatives aux amortissements. Les amortissements permettent, sur le plan comptable, de traduire la dépréciation des actifs immobilisés.

La lecture de la synthèse du budget annexe « assainissement » est identique à celle du budget principal (document ci-après).

Le résultat global du Compte administratif 2023 est de 238649.81€ (col.5).

Le résultat global prévisionnel du budget primitif 2024 est de 234364.41€ (col.7)

L'élaboration du budget s'articule régulièrement autour de la même configuration.

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent essentiellement de la facturation de la redevance d'assainissement. Le service est géré en régie, c'est-à-dire que c'est la commune qui gère le service (notamment la facturation).
Cette redevance est composée d'une part fixe de 11 ,43€ par mois et d'une part variable, correspondant à la consommation des eaux usées, facturée 0.5€ par m3 d'eau. La commune facture également aux usagés une redevance pour modernisation de réseau (coût de 0.185€ par m3) qu'elle reverse ensuite à l'agence de l'eau.
Tous les ans, nous établissons le budget annuel sur la base de 4500 parts fixe et sur 25500m3 d'eaux usées consommées.

Chapitre 70- pdts et services et ventes diverses-inscriptions Col.7 : 70165.00€

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses, là aussi, sont systématiques chaque année. Certaines concernent la station d'épuration (épandage des boues, contrats d'assistance, contrôles et suivi des contrôles divers), d'autres concernent le réseau (contrat de nettoyage, interventions curage si besoin). Ces contrats réglementaires sont systématiquement renouvelés et la dépense est quasi identique chaque année.

Les principales dépenses inscrites au chapitre O11 sont les suivantes

Chapitre O11-charges à caractère général

Article 6061 - eau électricité : 11150.00€

Article 61521- entretien sur biens immobiliers-STEP- 3500.00

Article 61523- entretien des réseaux-5800.00€

Article 618- services extérieurs- contrats d'assistance-contrôles divers-9370.00€

Article 62871 Autres services extérieurs : 29000,00€ - il s'agit du montant estimé des charges concernant le budget annexe assainissement, mais qui sont payées sur le budget principal. La contre- partie du mandat vient en recette dans le budget principal (voir chap 70 page 9).

III. SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 16 emprunts. La commune a bénéficié d'une aide financière de l'agence de l'eau (AESN) au moment de la construction du second silo à boues à la STEP. Cette aide a été versée sous la forme d'un emprunt sans intérêts que la commune rembourse annuellement uniquement en capital : inscription 2135.00€.

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses : = programme d'investissement-inscriptions 9770.00€

-Remplacement de l'automate de télégestion à la STEP : 7970.00€

-Création d'un branchement EU pour l'aménagement du terrain rue de la brenne : 1800,00€.

Chapitre 13 subventions d'équipement- en recettes :

Il s'agit d'une subvention pour le remplacement de l'automate de télégestion : 1225.00€

IV. RESTES A REALISER (RAR)

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses :

Changement d'une pompe de relevage au poste de relevage (PR) de la Brenne : 2560.00€

		1	2	3	4	5	6	7	8
		report 2022	Prév 2023	DM 2023	Total budget	réalisé 2023	reports en 2024	prévision 2024	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif.		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
	résultat fonctionnement N-1								45 192,74
1068	**affectation du résultat N-1**								0,00
002	**report fonctionnement N-1**								45 192,74
O13	*atténuation de charges*				0,00				
70	*pdts services et ventes diverses*		70 000,00		70 000,00	68 861,65		70 165,00	
73	*impôts et taxes*				0,00				
74	*dotations et participations*		3 000,00		3 000,00	2 246,50		2 200,00	
75	*autres pdts gestion courante*		1 175,00		1 175,00	1 114,04		1 555,00	
76	*pdts financiers*				0,00				
77	*pdts exceptionnels*		195,00		195,00	262,88		195,00	
78	*reprise prov.actif circulant*				0,00				
042	*Opération transfert entre section(F)*		19 220,00		19 220,00	19 216,64		19 255,00	
	total recettes	⇨	93 590,00	0,00	93 590,00	91 721,71	⇨	93 370,00	93 370,00
						⇨	TOTAL RECETTES FONCT.		138 562,74
	DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11	*charges à caractère général*		58 750,00	5 960,00	64 710,00	61 520,05		59 180,00	
O12	*charges de personnel*				0,00				
O14	*Atténuations de produits*		5 300,00		5 300,00	4 661,18		5 000,00	
65	*autres charges gestions courantes*			360,00	360,00	355,14		1 510,00	
66	*charges financières*				0,00				
67	*charges exceptionnelles*		300,00		300,00	86,83		300,00	
68	*Dotations amortissement dép actif*				0,00				
O42	*Opération transfert entre section(F)*		31 050,00		31 050,00	31 046,95		31 320,00	
023	**virt à la section d'investissement**	⇨							0,00
	total dépenses	⇨	95 400,00	6 320,00	101 720,00	97 670,15	⇨	97 310,00	97 310,00
						⇨	TOTAL DEPENSES FONCT.		97 310,00
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		-1 810,00	-6 320,00	-8 130,00	-5 948,44		-3 940,00	
11	*rbt emprunts capital*		2 135,00		2 135,00	2 134,90		2 134,90	
	MARGE AUTO-FINANCEMENT		-3 945,00		-10 265,00	-8 083,34	0,00	-6 074,90	
	RECETTES INVESTISSEMENT								
001	**report investissement N-1**	⇨						⇨	193 457,07
O24	*produits de cession*								affectation
10	*dotations fonds divers et réserves*		700,00		700,00	699,94		830,00	0,00
13	*subventions équipement*	1085,00	145,00		1 230,00	1 226,32		1 225,00	
16	*emprunts et dettes assimilées*				0,00				
204	*Subventions équipement versées*				0,00				
21	*immobilisations corporelles*				0,00				
23	*immobilisations en cours*				0,00				
27	*autres immob.financières(prêt)*				0,00				
O40	*Opération transfert entre section*		31 050,00		31 050,00	31 046,95		31 320,00	
O41	*Opération patrimoniale*				0,00				
4582	*Opération s/s mandat*				0,00				
021	**virt de la section de fonctionnement**	⇨							0,00
	total	1 085,00	31 895,00	0,00	32 980,00	32 972,21	0,00	⇨	0,00
	sous-total							33 375,00	
							⇨		
	total recettes	⇨					⇨	33 375,00	33375,00
						⇨	TOTAL RECETTES INVEST.		226832,07
	DEPENSES INVESTISSEMENT								
001	**report investissement N-1**	⇨						⇨	0,00
10	*dotations fonds divers et réserves*				0,00				
16	*emprunt et dettes assimilées*		2 135,00		2135,00	2134,90		2 135,00	
	immobilisations incorporelles				0,00				
204	*Subventions équipement versées*				0,00				
21	*immobilisations corporelles*	11 000,00		3 180,00	14180,00	11 535,78	2 560,00	9 770,00	
	immobilisations en cours				0,00				
27	*autres immo,financières*				0,00				
O40	*Opération transfert entre section*		19 220,00		19220,00	19 216,64		19 255,00	
O41	*Opération patrimoniale*				0,00				
4581	*Opération s/s mandat*				0,00				
	total	11000,00	21355,00	3180,00	35535,00	32887,32	2560,00	⇨	2 560,00
	sous-total							31160,00	
							⇨		
	total dépenses	⇨					⇨	31 160,00	31160,00
						⇨	TOTAL DEPENSES INVEST.		33 720,00
	RESULTAT INVEST		10 540,00		-2 555,00	84,89		2 215,00	
	RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		8 730,00		-10 685,00	-5 863,55		-1 725,00	
	REPORT RESULTAT AU 31/12/2022		244 513,36		244 513,36	244 513,36		238 649,81	résultat 2023 n-1
	RESULTAT GLOBAL		253 243,36		233 828,36 =synthèse DM	238 649,81		236 924,81	
moins	report dépenses investissement		-11 000,00			-2 560,00		-2 560,00	
plus	report recettes investissement		1 085,00			0,00		0,00	
	RESULTAT APRES REPORTS		243 328,36			236 089,81		234 364,81	
						⇨	RESULTAT GLOBAL		234 364,81

compte administratif 2023	résultat clôture 31/12/2022	part affectée à invest exercice 2023	résultat exercice 2023	résultat clôture 2023	résultat 2023 seul avec affectation
INVESTISSEMENT	193 372,18	0,00	84,89	193 457,07	84,89
FONCTIONNEMENT	51 141,18	0,00	-5 948,44	45 192,74	-5 948,44
TOTAL	244 513,36	0,00	-5 863,55	238 649,81	-5 863,55

affectation

Budget annexe eau potable

Le préambule relatif aux amortissements (voir budget assainissement) s'applique également au budget annexe « eau potable »
La lecture de la synthèse du budget annexe « eau potable » est identique à celle du budget principal (document ci-après).

Le résultat global du Compte administratif 2023 est de 157602.92€ (col.5).
Le résultat global prévisionnel du budget primitif 2024 est de 176717.92€ (col.7)

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable est géré par SUEZ, société avec laquelle nous avons un contrat de délégation (12 ans). Nous déléguons en particulier la facturation à SUEZ c'est pourquoi les habitants reçoivent leur facture de Suez. Toutefois la commune établit quand même, chaque année, un tarif de l'eau avec une part fixe et une part variable assise sur la consommation.
En plus de sa prestation de service, Suez facture cette redevance aux usagers puis la reverse à la commune. C'est la surtaxe. Cette surtaxe représente tous les ans les recettes de la collectivité pour 15000€.

Chapitre 70 pdts des services et ventes diverses
Article 7011 vente eau : 15000€

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses inscrites au chapitre 011 sont les suivantes :

Chapitre 011-charges à caractère général
Article 61523 et 61528- entretien des réseaux et autres -inscriptions 1500€
Article 622- inscription 2220€ : il s'agit de la rémunération de la mission d'assistance à la délégation de service public. Nous avons un contrat avec Roseval développement qui nous assiste dans le suivi et la bonne exécution du contrat d'affermage que nous avons avec SUEZ.
Article 62871 Autres services extérieurs : 2020.00€ - Il s'agit du montant estimé des charges concernant le budget annexe eau potable, mais qui sont payées sur le budget principal. La contre- partie du mandat vient en recette dans le budget principal (voir chap 70 page 9).

III. SECTION INVESTISSEMENT (il n'y a pas de RAR)

Le programme d'investissement se limite à 1 opération :
Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses : inscriptions 510.00€
Création d'un branchement eau potable pour l'aménagement du terrain rue de la brenne : 510.00€.

Chapitre 13 subventions d'équipement- en recettes : inscriptions 10365.00€
Il s'agit de la subvention attendue versée par l'AESN suite aux travaux de remplacement de la conduite fuyarde à la station de pompage.

SAINT REMY — BUDGET EAU POTABLE — réalisé 2023 / prévisions 2024

		1	2	3	4	5	6	7	8
		report 2022	Prév 2023	DM 2023	Total budget	réalisé 2023	reports en 2024	prévision 2024	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif.		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
	résultat fonctionnement N-1								150 511,87
1068	**affectation du résultat N-1**								0,00
002	**report fonctionnement N-1**								**150 511,87**
O13	atténuation de charges				0,00				
70	pdts services et ventes diverses		15 000,00		15 000,00	16 358,05		15 000,00	
73	impôts et taxes				0,00				
74	dotations et participations				0,00				
75	autres pdts gestion courante		665,00		665,00	663,77			
76	pdts financiers				0,00				
77	pdts exceptionnels				0,00				
78	reprise prov.actif circulant				0,00				
042	Opération transfert entre section(F)		3 710,00		3 710,00	3 708,64		3 710,00	
	total recettes	⇨	**19 375,00**	**0,00**	**19 375,00**	**20 730,46**	⇨	**18 710,00**	**18 710,00**
						⇨	**TOTAL RECETTES FONCT.**		**169 221,87**
	DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11	charges à caractère général		8 270,00		8 270,00	5 934,78		5 740,00	
O12	charges de personnel				0,00				
O14	Atténuations de produits				0,00				
65	autres charges gestions courantes				0,00				
66	charges financières				0,00				
67	charges exceptionnelles				0,00				
68	Dotations amortissement dép actif				0,00				
O42	Opération transfert entre section(F)		8 385,00		8 385,00	8 384,01		8 795,00	
023	**virt à la section d'investissement**	⇨							**0,00**
	total dépenses	⇨	**16 655,00**	**0,00**	**16 655,00**	**14 318,79**	⇨	**14 535,00**	**14 535,00**
						⇨	**TOTAL DEPENSES FONCT.**		**14 535,00**
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		**2 720,00**	**0,00**	**2 720,00**	**6 411,67**		**4 175,00**	
1641	rbt emprunts capital				0,00				
	MARGE AUTO-FINANCEMENT		**2 720,00**		**2 720,00**	**6 411,67**	**0,00**	**4 175,00**	
	RECETTES INVESTISSEMENT								
001	**report investissement N-1**	⇨						⇨	**7 091,05**
O24	produits de cession								affectation
10	dotations fonds divers et réserves		915,00		915,00	912,18			**0,00**
13	subventions équipement				0,00			10 365,00	
16	emprunts et dettes assimilées				0,00				
204	Subventions équipement versées				0,00				
21	immobilisations corporelles				0,00				
23	immobilisations en cours				0,00				
27	autres immob,financières(prêt)				0,00				
O40	Opération transfert entre section		8 385,00		8 385,00	8 384,01		8 795,00	
O41	Opération patrimoniale				0,00				
4582	Opération s/s mandat				0,00				
021	**virt de la section de fonctionnement**	⇨							**0,00**
	total	**0,00**	**9 300,00**	**0,00**	**9 300,00**	**9 296,19**	**0,00**	⇨	**0,00**
	sous-total							**19 160,00**	
							⇨		
	total recettes	⇨					⇨	19 160,00	**19160,00**
						⇨	**TOTAL RECETTES INVEST.**		**26251,05**
	DEPENSES INVESTISSEMENT								
001	**report investissement N-1**	⇨						⇨	**0,00**
10	dotations fonds divers et réserves				0,00				
16	emprunt et dettes assimilées				0,00				
20	immobilisations incorporelles				0,00				
204	Subventions équipement versées				0,00				
21	immobilisations corporelles		20 000,00	6 100,00	26100,00	24 530,09		510,00	
23	immobilisations en cours				0,00				
27	autres immo,financières				0,00				
O40	Opération transfert entre section		3 710,00		3710,00	3 708,64		3 710,00	
O41	Opération patrimoniale				0,00				
4581	Opération s/s mandat				0,00				
	total	**0,00**	**23710,00**	**6100,00**	**29810,00**	**28238,73**	**0,00**	⇨	**0,00**
	sous-total							**4220,00**	
							⇨		
	total dépenses	⇨					⇨	4 220,00	**4220,00**
						⇨	**TOTAL DEPENSES INVEST.**		**4 220,00**
	RESULTAT INVEST		**-14 410,00**		**-20 510,00**	**-18 942,54**		**14 940,00**	
	RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		**-11 690,00**		**-17 790,00**	**-12 530,87**		**19 115,00**	
	REPORT RESULTAT AU 31/12/2022		170 133,79		170 133,79	170 133,79		157 602,92	résultat 2023
	RESULTAT GLOBAL		**158 443,79**		**152 343,79** =synthèse DM	**157 602,92**		**176 717,92**	
moins	report dépenses investissement		0,00			0,00		0,00	
plus	report recettes investissement		0,00			0,00		0,00	
	RESULTAT APRES REPORTS		**158 443,79**			**157 602,92**		**176 717,92**	=
						⇨	**RESULTAT GLOBAL**		**176 717,92**

compte administratif 2023	résultat clôture 31/12/2022	part affectée à invest exercice 2023	résultat exercice 2023	résultat clôture 2023	résultat 2023 seul avec affectation
INVESTISSEMENT	26 033,59	0,00	-18 942,54	7 091,05	-18 942,54
FONCTIONNEMENT	144 100,20	0,00	6 411,67	150 511,87	6 411,67
TOTAL	170 133,79	0,00	-12 530,87	157 602,92	-12 530,87
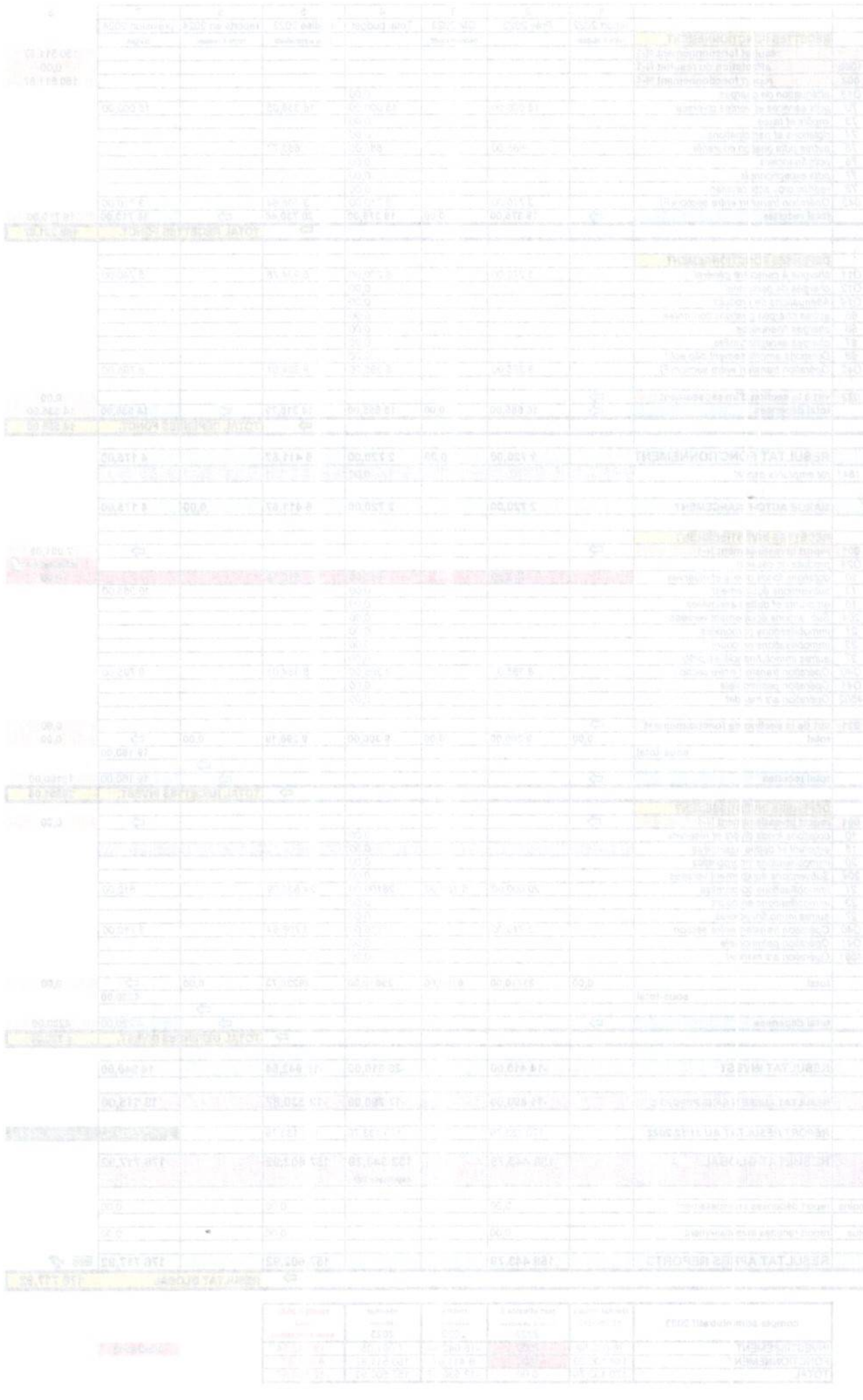
affectation